

INSCRIPTION GARDERIE DE DECEMBRE 2016

Pour les enfants fréquentant l'école de **PEYPIN D'AIGUES**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

Nom de l'enfant :Prénom.....Classe.....

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant** le mois d'inscription, accompagnée de votre règlement. Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2.00€	2.50€	2.00€
DECEMBRE 2016	7h30/ 8h10	16h45/ 17h30	17h30/ 18h30
Jeudi 01			
Vendredi 02			
Lundi 05			
Mardi 06			
Jeudi 08			
Vendredi 09			
Lundi 12			
Mardi 13			
Jeudi 15			
Vendredi 16			
TOTAL			

Lundis, Mardis,

Jeudis, Vendredis :

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Mercredis :

___ x 2.00 € =

Soit un total de : _____ €

	2 €
DECEMBRE 2016	7h30/8h25
Mercredi 07	
Mercredi 14	
TOTAL MERCREDIS	

Date :

Signature des parents :

Règlement :